

Favoriser l'accès aux formations pour tous

La 12^e édition des Entretiens de l'Excellence se tiendra le 28 janvier à l'ISAE-SUPAERO. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur pour tous.

L'ISAE-SUPAERO accueillera la 12^e édition des Entretiens de l'Excellence le samedi 28 janvier. Cet événement annuel est organisé dans le cadre du dispositif national « les cordées de la réussite », partenaire de l'ISAE-SUPAERO visant à « introduire une plus grande équité sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur ». Plusieurs dizaines d'élèves venus des quatre coins d'Occitanie, principalement issus des établissements

scolaires REP+ (collèges et lycées de l'éducation prioritaire) viendront à la rencontre de professionnels de secteurs divers et variés tels que la santé, le commerce, le marketing, l'architecture, l'aérospatial et bien d'autres encore. « L'idée est d'apporter des informations concernant l'accès aux formations à ces adolescents, souvent issus de milieux défavorisés, qui n'ont personne autour d'eux qui puisse les aiguiller dans leur

orientation », résume Boun Ngy Chhuon, responsable de l'édition toulousaine des Entretiens de l'Excellence. L'après-midi sera rythmé en plusieurs temps : « Les étudiants assisteront à plusieurs ateliers qu'ils auront préalablement choisis en fonction des filières qui les intéressent, durant lesquels ils pourront poser leurs questions aux intervenants », ajoute ce dernier. À Toulouse, l'arrivée des Entre-

tiens de l'Excellence (déployés dans plusieurs villes de France à l'époque) s'est faite sous l'impulsion de cet ancien élève de l'ISAE-SUPAERO, devenu chef de bureau du ministère de l'Intérieur. « Quand j'étais jeune, étant réfugié cambodgien, j'aurais bien aimé avoir des renseignements, savoir comment on accédait à tel ou tel métier. Mon parcours de vie ne m'a pas empêché d'avoir une belle carrière ! Alors, il faut montrer à ces jeunes comment ouvrir le champ des possibles », glisse Boun Ngy Chhuon. Les élèves participant aux Entretiens de l'Excellence sont préalablement sélectionnés par les acteurs de l'Éducation Nationale, notamment par le biais des professeurs.

Charlotte Benatti



La 12^e édition des Entretiens de l'Excellence sera organisée dans les coulisses de l'ISAE-SUPAERO à Toulouse. / DDM Archives



Le collège Guilhermy, ouvert en septembre dernier à Toulouse, dans le cadre du projet de mixité sociale. / DDM Antoine Berlioz

Collèges : la mixité peut-elle s'étendre sans cadre légal ?

Le dispositif de mixité sociale dans les collèges, lancé en 2017, a besoin d'un cadre légal pour s'agrandir.

Présenté comme une « réussite », dans le dernier rapport de la Fondation Jean Jaurès, le projet de mixité sociale dans les collèges, expérimenté en Haute-Garonne depuis 2017 à l'image de seize autres départements en France, a « besoin d'un cadre légal » pour continuer à s'agrandir. Rappelons que depuis cinq ans, le dispositif piloté par le conseil départemental et l'éducation nationale, a permis aux élèves des quartiers Rey-

collèges classés réseau d'éducation prioritaire renforcé à baissé, passant de cinq à trois », constate en conclusion d'un long rapport pour la Fondation Jean-Jaurès la conseillère départementale chargée de l'action sociale et l'éducation Marine Calazel. Après une longue analyse du dispositif de mixité, elle pose la question de « l'absence d'un cadre réglementaire ou législatif clair et obligatoire permettant de l'ancrer durablement ».

« Ce plan a réduit le nombre de collèges classés en éducation prioritaire renforcée »

nerie et Bellefontaine d'être scolarisés dans plus de dix collèges « dits favorisés » de Toulouse. Les deux collèges de quartier - Raymond Badiou et Bellefontaine - ont été fermés et deux nouveaux établissements ont ouvert leurs portes en septembre dernier (Saint-Simon et Guilhermy).

Les résultats au diplôme national du brevet (DNB) sont encourageants : le taux de réussite est passé de 50 % en moyenne à l'époque du collège Badiou à 63 % en 2021 et 70,6 % en 2022. Plus de 54 % des élèves, pour la plupart issus de familles défavorisées, sont entrés au lycée. Dès lors, le dispositif peut-il devenir une alternative à l'éducation prioritaire ? « Cinq ans après le lancement du programme, la Haute-Garonne peut d'ores et déjà se féliciter d'avoir trouvée une alternative crédible à l'éducation prioritaire puisqu'avec ce plan, le nombre de

collèges classés en réseau d'éducation prioritaire renforcé a baissé, passant de cinq à trois », constate en conclusion d'un long rapport pour la Fondation Jean-Jaurès la conseillère départementale chargée de l'action sociale et l'éducation Marine Calazel. Après une longue analyse du dispositif de mixité, elle pose la question de « l'absence d'un cadre réglementaire ou législatif clair et obligatoire permettant de l'ancrer durablement ».

Quid d'un élargissement du dispositif à d'autres quartiers toulousains dont les établissements sont classés en réseau d'éducation prioritaire ? « On est en effet rentré dans la phase 2 du dispositif de mixité sociale dans les collèges, explique le vice-président du Département chargé de l'éducation et les valeurs de la République Vincent Gibert. Après les collèges Saint-Simon, Guilhermy, Seysses, on continue avec le quartier Paléficat, Aucamville. La question d'un cadre légal se pose sur deux plans : un, le dispositif a une obligation de moyens mais pas de résultats. Deux, le fait de l'absence de cadre légal ne permet pas d'obtenir des moyens affectés automatiquement. On a toujours pensé que favoriser la mixité permettait de lutter contre l'échec scolaire et jouer son rôle d'ascenseur social ».

Gérald Camier

Laïcité : polémique sur une épreuve destinée aux profs

Un chercheur estime que l'Éducation nationale a justifié « l'exclusion de femmes musulmanes de l'enseignement public ». Il s'agit du « principe de laïcité », rappelle Pierre Juston.

Dans un tweet abondamment commenté et relayé lundi dernier, le chercheur en sciences sociales Mathieu Rigouste évoque la « détresse morale » vécue par un futur enseignant de sa connaissance lors d'une épreuve de l'examen du Master « Métiers de l'enseignement » à Toulouse. « L'Éducation nationale sélectionne les futures enseignantes en fonction de leur capacité à justifier l'exclusion de femmes musulmanes de l'enseignement public », dénonce le sociologue en postant la photo d'une partie de l'épreuve.

« À la fin d'un de vos cours, un élève vient vous interpeller alors que les autres commencent à sortir de la classe. Il y a quelque chose qu'il ne comprend pas et qu'il trouve injuste : une de ses amies a été exclue de l'établissement car elle refusait d'ôter son foulard. « Pourquoi n'est-on pas libre de s'habiller comme on veut ? », vous demande-t-il (sic). En vous appuyant sur les valeurs et principes de la République et sur des références juridiques que pouvez-vous lui répondre ? », peut-on lire. À l'instar de la grande majorité des internautes ayant commenté le tweet, Pierre Juston, juriste toulousain spécialiste des questions de liberté religieuse, pointe la méconnaissance du chercheur quant à la loi sur la laïcité de 2004.



La loi sur le port de signes manifestant une appartenance religieuse dans les écoles date de mars 2004. / AFP.

« Cette loi existe depuis bientôt 20 ans et encadre le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles. Elle rencontre des remises en question importantes de la part d'une infime minorité d'élèves. Ils sont manipulés par des mouvements classés à l'extrême gauche comme c'est le cas pour Mathieu Rigouste, ou par des courants islamistes. » Pour Pierre Juston, en réduisant les musulmanes à « cette interprétation re-

ligieuse minoritaire de l'obligation du port du voile », Mathieu Rigouste les essentialise elles, ainsi que la religion musulmane. « L'islam n'est pas un monolithe. La plupart des musulmanes ne portent pas le voile. Les femmes qui sont incapables de l'enlever à certains moments de leur vie sociale sont très minoritaires. » Par ailleurs, les fonctionnaires se doivent d'appliquer la loi malgré leurs désaccords. « L'Éducation nationale est un service public

dans lequel il y a des droits et des obligations importants. Quand on est fonctionnaire, on sert l'intérêt général. » Enfin, le juriste estime qu'il est problématique d'être « en détresse morale devant un texte ». « Cela risque d'être compliqué de se retrouver devant soixante enfants pour commenter un texte. Si ce garçon est en désaccord avec la loi de 2004, il ne faut pas qu'il enseigne ou bien il faut qu'il aille dans un établissement privé. »

Julie Philippe

Sa république idéale est «écologique et inclusive»

Harmoude Touré-Richmond, du lycée Jean-Lagarde de Ramonville a gagné, hier, son billet pour la finale du Concours Régional d'Eloquence qui se déroulera, jeudi 26 janvier, à Albi

De l'assurance, des belles paroles, un regard sur l'avenir dont de nombreux adultes pourraient s'inspirer... Ce sont ces qualités, et tant d'autres, qui ont permis à Harmoude Touré - Richmond de s'inscrire parmi les finalistes du Concours Régional d'Eloquence. Ce concours, organisé conjointement par la Fondation Groupe Dépêche et les rectorats des Académies de Toulouse et Montpellier se déroulera jeudi 26 au Théâtre des Cordeliers, à Albi. Elle réunira des élèves de toute l'Occitanie venus plaider sur le thème de cette 15^e édition : « Votre république idéale ». Un sujet qui a donc inspiré le gagnant de l'épreuve de sélection qui s'est tenue, hier, au lycée Déodat de Séverac. Ce lycéen du Centre spécialisé d'enseignement secondaire Jean-Lagarde (CSES) de Ramonville a embrassé le



Harmoude Touré-Richmond. / DDM N-S-A

sujet qu'il a, confie-t-il, « travaillé toutes les nuits ! » : « j'ai fait un rêve, celui d'une république qui nous ressemblerait », a-t-il insisté devenant à lui seul « une assemblée

constituante » qui aspire à une république « écologique, égalitaire, inclusive ». Eloquence posée, conviction, et envie affichée d'un monde meilleur, Harmoude s'est aussi démarqué par son talent à exprimer ses pensées dans le temps obligatoire de cinq minutes. L'exercice n'est pas simple. Les six candidats des divers établissements présents hier n'y sont pas tous arrivés. En revanche, chacun a montré, à sa façon, un vrai talent à s'exprimer devant un auditoire. Ils ont pour cela été félicités par le jury, comme chaque fois, sous le charme de cette jeunesse loin des clichés. Les sélections, elles, se poursuivent la semaine prochaine en Haute-Garonne.

E.H

1-Pour découvrir les missions de la Fondation : www.fondationgroupedepêche.fr